

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre

Bagnères-de-Bigorre, le 25 juin 2019

suivi par :
Marie-Paule Calméjane

⊠marie-paule.calmejanehautes-pyrenees.gouv.fr

☎05.62.91.30.14

COMPTE-RENDU de la Commission de Suivi de Site de l'installation classée Pyrénées Services Industries à Lannemezan

Mardi 11 juin 2019 à 14h30 en sous-préfecture sous la présidence de Monsieur Philippe FERAL, secrétaire général

Personnes présentes:

Monsieur Nicolas TARRENE, président de la SAS PSI,
Madame Vanessa DURRIS, responsable environnement de la SAS PSI,
Monsieur Laurent LAGES, Conseiller Départemental, pour le collège collectivités
Monsieur Jean-Claude CLARENS, maire de Campistrous, pour le collège collectivités
Monsieur Francis SOULES, représentant l'association « Le Collectif »,
Monsieur Guy TOURNERIE représentant l'association FNE 65
Madame Elise LEVAILLANT-PECOITS, inspectrice des ICPE, de l'Unité inter-départementale Gers
Hautes-Pyrénées de la DREAL Occitanie,
Monsieur Philippe FERAL, Secrétaire Général de la Sous-préfecture de Bagnères de Bigorre.

Hors collège:

Monsieur Alain MAILLE, représentant le maire de Lannemezan.

Le quorum est vérifié et atteint, la séance commence à 14H35.

Monsieur Nicolas TARRENE propose à l'assemblée une présentation générale de l'entreprise : PSI traite 80 000 T de déchets par an, sur 20 hectares dédiés à leur traitement et à leur valorisation. Forte d'un chiffre d'affaires de 10,4 M€, l'entreprise comptait un effectif de 58 employés fin 2018, et de 65 aujourd'hui, grâce à l'apport du centre de tri.

Monsieur Tarrène se montre très attaché aux enjeux de sécurité au travail, (aucun accident à déplorer sur l'année), à l'impact environnemental de l'entreprise, à la conformité réglementaire, et à la satisfaction de sa clientèle.

Les certifications ont été renouvelées, dont ISO 14001 (système de management environnemental des entreprises), MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) pour 3 ans, et a obtenu une mention excellent pour son référentiel BIOM (responsabilité sociétale environnementale).

Aujourd'hui, l'intégration d'un laboratoire permet une connaissance parfaite du déchet, de son arrivée à son départ.

80 % des déchets entrants sont traités sur site.

PSI est implantée sur 3 sites, l'enviropôle, (cf plan en annexe), le dépôt et siège social à Lannemezan, et une déchetterie d'entreprise à Tarbes.

Monsieur Tarrène souligne la mise en place d'un site internet unique dédié https://www.psi-environnement.fr/ tant pour la clientèle en matière de conseil, d'étude, et d'ingénierie, que pour tout public, et informe les membres de la possibilité de visiter le site (étudiants, entreprises, particuliers...)

Madame Vanessa DURRIS, responsable environnement de la SAS PSI présente le bilan annuel de l'activité :

Le chiffre d'affaires a connu une évolution de 20 % entre 2017 et 2018.

L'évolution de la gestion des déchets traités sur site est en augmentation de 33 %, notamment due à une augmentation du tonnage réceptionné, et celle des déchets en transit de 114 %, s'expliquant par une augmentation du tonnage géré des déchets dangereux, et par le lancement du centre de tri produisant des matières qui ressortent du site en filière de valorisation.

Gestion des déchets non dangereux

Déchets entrants sur ISDND: 23 960T

Déchets entrants en tri : 4 400T sont traités, dont 1 200T valorisables.

La construction du centre de tri de déchets non dangereux, réalisée dans un bâtiment de 3 800M2 est terminée, et son activité démarre en août prochain.

Cette opération a fait l'objet d'un investissement de 4 M€.

Monsieur Tarrène précise que la table de tri rotative multiplie le tri par 2 par ses rotations, et permet ainsi une grande qualité de déchets.

Cette activité permet d'extraire les papiers, cartons, le bois, les pneus, les plastiques et déchets verts.

Le gisement bois est en hausse de 35 % sur 2018, les déchets verts sont évacués en filière compostage local, et sont en hausse de 36 %.

Par ailleurs, la mise en route du centre de tri a permis la gestion de flux plus important pour les déchets papier/cartons passant de 121T en 2017 à 982T en 2018.

Le flux des déchets plastiques (films, PVC, caoutchouc, pneus) est multiplié par 3.

Monsieur Lages demande pourquoi une telle différence entre le tonnage entrant de pneus de 18T et celui trié de 8T.

Sur les 18T au total de pneus réceptionnés en 2018, 8T proviennent du tri de bennes, ce qui signifie que 12T de déchets de pneus réceptionnés sont déjà triés par les clients.

Monsieur Tarrène explique que les pneus trop sales comme les pneus de tracteurs agricoles ne peuvent être récupérés.

Monsieur Tournerie demande la destination des bois traités.

Monsieur Tarrène explique qu'une partie part vers la filière énergie (bois type palettes, tourets) dans les chaudières équipées de système de filtration des fumées, et une autre partie, en valorisation matière, vers l'industrie panneautière, (bois issus de meubles, de démolition, etc.).

Par ailleurs, Monsieur Tarrène précise que certains déchets se revendent très bien, comme l'aluminium, le papier, le carton.

Surveillance du site

L'activité 2018 est régie par un arrêté préfectoral n° 65-2016-09-05-003 en date du 5 septembre 2016, et par un récépissé n°65-004 de transport, courtage et négoce de déchets, en date du 19 juillet 2018.

Les lixiviats sont traités sur place.

Le laboratoire de PSI réalise en autosurveillance les analyses de rejet des eaux traitées en step, en milieu naturel, des eaux pluviales (pour les bassins ouest et est, et le rejet des eaux pluviales des déchets non dangereux).

Les résultats sont transmis chaque mois sur l'application GIDAF (pour Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente), outil permettant à l'exploitant de déclarer en ligne et transmettre ses résultats d'analyses.

Chaque trimestre un contrôle est adressé à la Dréal via cette plate-forme.

85 % des rejets steps partent en station d'épuration, et 15 % en milieu naturel.

Un filtre manganèse a été mis en place au dernier trimestre 2018 pour solutionner une augmentation de la charge à traiter des lixiviats de l'ISDND.

Ce filtrant spécifique a nécessité un investissement de 11 500€.

Investissements, impact paysager et projets

Madame Durris présente aux membres le visuel des nouveaux bâtiments se fondant dans l'élément naturel avec un camaïeu de verts.

En 2018, un essai de géotextile vert est posé sur une portion de l'ISDND afin de limiter l'impact visuel actuel de la bâche blanche et pour essai.

L'effet étant concluant, le cahier des charges 2019 prévoit la pose de géotextile vert sur l'ensemble. La 3ème alvéole sera aussi créée avec cette bâche verte.

En 2018, des arbres fruitiers ont été plantés à l'entrée du site, et des arbres autour du parking. Des photographies (cf en annexe) permettent d'apprécier le reboisement du site depuis 2016, leur croissance et intégration dans le site aujourd'hui.

Le local social est terminé. D'une surface de 200M2, il abrite une cuisine réfectoire, des vestiaires et sanitaires hommes et dames.

Dans le cadre des travaux, des réseaux (eau, électricité) ont été tirés jusqu'au centre de tri, pour un montant de 100 000€. PSI a saisi l'opportunité d'utiliser le recouvrement de ces réseaux pour créer un cheminement piétonnier entre les 2 sites, sécurisant ainsi les piétons.

Une micro-step a été créée pour le traitement des eaux du site, dont le montant des travaux s'élève à 20 000€.

Projets

Un nouvel accès est prévu à l'enviropôle pour pallier à l'aspect sécurité, en accord avec la mairie de Lannemezan.

L'alvéole 3 a été changée de sens par rapport au quai de vidage, avec des filets anti-envol.

Une parcelle a été acquise pour agrandir la déchetterie de Tarbes, devenue trop petite.

Monsieur Tarrène précise que pour la déchetterie entreprises, les 30 vidages par semaine sont devenus 30 vidages par jour.

Un marché est en cours avec le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets pour 70 % de leurs déchets.

Inspection des Installations Classées

Madame Levaillant-Pecoïts rappelle qu'en mai 2018, une inspection inopinée portant sur le contrôle des déchets entrants dans l'installation de stockage de déchets non dangereux avait fait l'objet de 3 observations qui ont été satisfaites, (aucune non-conformité).

La prochaine inspection aura lieu le 3 juillet prochain et portera pour partie sur pour les nouvelles installations de tri.

Monsieur Lages demande quelles sont les zones d'approvisionnement des déchets.

Monsieur Tarrène répond que cela dépend des déchets :

Les déchets dangereux proviennent essentiellement des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

La provenance des déchets non dangereux est plus locale (département 65 et limitrophes).

Pour l'amiante, PSI travaillent avec des entreprises de désamiantage de la région, avec lesquelles un lien de confiance s'est créé, et ces dernières acheminent leurs déchets même si les chantiers sont éloignés.

Cependant d'une manière générale, et tous tonnages contenus, l'approvisionnement provient surtout du Sud et du Sud- Ouest (départements Haute-Garonne, Pyrénées Atlantiques, Ariège, Landes, Gironde, et Hautes-Pyrénées).

Madame Levaillant-Pecoïts rappelle la nécessité du vote du précédent compte-rendu, qui est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15.

La Sous-Préfète, Pour la Sous-Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général,

Philippe Féral